



FFBad

Fédération Française
de Badminton

DOSSIER D'INSCRIPTION

DESJEPS Badminton

2026-2028

Formation du 09 décembre 2026 au 16 mars 2028*

**Sous réserve de validation de la DRAJES Grand Est, du dossier de renouvellement de session*

Sélections les 08 et 09 décembre 2026 en présentiel à l'INSEP

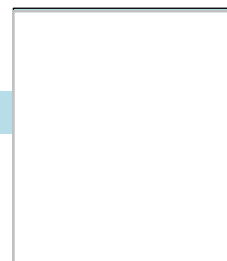
Dossier à retourner avant le : 01 novembre 2026

Auprès du Secteur Formation :

Clarence TOUZE : clarence.touze@ffbad.org

Et en copie à : camille.montigny@ffbad.org et vincent.laigle@ffbad.org

Candidat(e) à la formation :



Etat Civil :

Mme, M. :

Nom de jeune fille (si différent) :

Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Nationalité : N° de Sécurité Sociale :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Téléphone :

Mobile :

N° de licence FFBaD :

E-Mail :

Taille t-shirt (Marque Victor) : ☐XS ☐S ☐M ☐L ☐XL ☐XXL ☐3XL

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA IMMÉDIATEMENT REJETÉ

Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

Spécialité « Performance sportive » – Mention « Badminton »

PRÉSENTATION DU DIPLÔME

Le **DESJEPS Badminton** est un diplôme d'État de **niveau 6**, destiné à former des professionnels capables d'intervenir dans les domaines de **l'entraînement de haut niveau, de la direction de structure et de la formation de cadres**.

Ce diplôme remplace le BEES 2 depuis juillet 2008 dans le Badminton mais seulement depuis 2012 de manière effective. Il est organisé par Unités Capitalisables (UC) faites de compétences. Cela signifie que le diplôme ne peut être obtenu qu'une fois acquises les quatre unités de compétence qui le composent.

Le titulaire du DESJEPS Badminton est amené à exercer principalement dans le secteur fédéral : clubs, comités départementaux, ligues régionales et structures de performance. Il peut notamment intervenir comme **directeur sportif, directeur technique, cadre technique ou entraîneur en badminton**.

Fiche RNCP : [Cliquez ici](#)

LES COMPÉTENCES VISÉES

La formation prépare à **quatre grands domaines de compétences** :

UC1 – Construire la stratégie d'une organisation du secteur.

Concevoir et piloter des projets de développement en badminton en tenant compte de l'environnement de la structure et des caractéristiques des publics.

UC2 – Gérer les ressources humaines et financières d'une organisation du secteur.

Participer à la direction et à la gestion d'une structure sportive, de ses ressources humaines et financières.

UC3 – Diriger un système d'entraînement en badminton.

Concevoir, planifier, conduire et évaluer un système d'entraînement visant la performance sportive.

UC4 – Encadrer le badminton en sécurité.

Encadrer les pratiquants en assurant leur sécurité et celle des tiers, en adaptant son intervention

LES EXIGENCES PREALABLES ET LES EPREUVES DE SELECTIONS

L'entrée en formation est soumise à la **vérification** des **exigences préalables à l'entrée en formation (EPEF ou TEP)**, sauf cas de dispense prévus par la réglementation.

Lors de cette épreuve, le candidat doit être capable :

- D'effectuer une **analyse technique et tactique** d'une séquence vidéo de match ;
- De dégager les **objectifs prioritaires de travail** à partir de cette analyse ;
- De proposer des **situations d'entraînement adaptées**.

Le test consiste en l'analyse d'une séquence vidéo issue d'une compétition nationale ou internationale de badminton.

Le candidat dispose de 30 minutes de préparation dans une salle prévue à cet effet. À la suite de la préparation se tient un entretien immédiat devant une commission d'évaluation, qui dure 30 minutes maximum dont 10 minutes maximum de présentation de la part du candidat.

Les dispenses des TEP

Certaines qualifications ou situations permettent une dispense des EPEF/TEP :

- Les titulaires du DEJEPS spécialité " perfectionnement sportif ", mention " badminton " et justifier d'une expérience professionnelle d'encadrement sportif de deux années au cours des cinq dernières années,
- Les titulaires du BEES 1er degré option " badminton ".
- Les sportifs de haut niveau en badminton inscrit ou ayant été inscrit sur les listes ministérielles mentionnées à l'[article L. 221-2 du code du sport](#).

Lorsque le nombre de candidats recevables dépasse la capacité d'accueil de la session, l'organisme de formation peut organiser des **épreuves de sélection complémentaires**.

Ces épreuves ont pour objectif d'apprécier la capacité du candidat à s'inscrire dans le processus de formation proposé.

Seuls les candidats dont le dossier est complet et dont la recevabilité a été validée peuvent être convoqués à ces épreuves.

Lorsque ces épreuves sont mises en place, les candidats sont informés préalablement de leur contenu, de leurs modalités et des critères de sélection.

LA FORMATION ET L'ALTERNANCE

Présentation de la formation

Elle est composée de séminaires au sein de structures supports adaptées aux exigences du diplôme, de la formation et des épreuves certificatives (Ces éléments sont détaillés dans [l'Annexe 1](#) : Les référentiels) et dans l'Arrêté portant création du DESJEPS Badminton : www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000019153469/

- De l'alternance en structures supports,
- De formation à distance, en synchrone et asynchrone,
- De travaux personnels.

Déroulement de la formation

La formation en centre dure 635 heures et se déroule de décembre 2026 à mars 2028.

Ces 635 heures sont réparties comme suit :

- Le positionnement,
- 12 séminaires de 5 jours répartis entre l'INSEP, le CREPS de Strasbourg, le CREPS de Talence, le CREPS de Bourges et l'Arena Grand Paris,
- L'accompagnement de collectifs nationaux à hauteur de 35 heures,
- De la formation à distance

L'alternance dure 475h minimum dans des structures plaçant le candidat en situation de mener des activités de niveau DESJEPS (Ces éléments sont détaillés dans [l'Annexe 1](#) : Les référentiels)

La formation en centre et l'alternance représentent un total de 1100h de formation sur 15 mois.

Les dates importantes de la formation :

Sélections : 8 et 9 décembre 2026 (INSEP)

Positionnement : 9 décembre au 11 décembre 2026 (INSEP)

Début de la formation : 9 décembre (positionnement, INSEP)

Fin de la formation en centre : 28 janvier 2026 (dernier jour du séminaire 12, INSEP)

Période certifications : Du 01/07/2027 au 02/02/28

Période de rattrapage : Du 01/09/2027 au 16 mars 2028

Ces éléments sont détaillés dans les [Annexes 2](#) et [Annexes 3](#) : Calendrier de la formation et Répartition du volume horaire.

Suivi de la formation :

Pour suivre la formation, le candidat doit posséder un ordinateur avec une caméra et un micro en état de marche est indispensable pour suivre la formation. Les candidats devront avoir une connexion internet leur permettant de se connecter à Digiforma (plateforme de suivi de la formation et de formation asynchrone) et aux séquences de formation en distanciel, ainsi qu'une suite bureautique leur permettant de lire des vidéos et des documents informatiques de base (PDF, Word, Excel).

Durant la période de formation, des travaux seront à réaliser. Ils contribueront à l'évolution du stagiaire vers les exigences du diplôme, alimenteront les différents dossiers de certifications serviront également d'évaluation continue durant la formation.

Nous attirons l'attention des candidats sur le temps nécessaire à l'appropriation des contenus et à la réalisation des travaux demandés. Ces activités constituent une composante à part entière du parcours de formation et nécessitent un investissement régulier entre les différents séminaires. Il est donc fortement recommandé aux stagiaires d'anticiper et de réserver, dans leur organisation hebdomadaire, des temps dédiés au travail personnel, afin de favoriser une assimilation progressive des contenus, la réalisation des productions attendues et la préparation des différentes étapes de certification.

L'alternance

Le volume et les missions de l'alternance doivent permettre au candidat de mettre en œuvre les référentiels de l'arrêté ministériel du DESJEPS et de développer les compétences en lien. (www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000019153469/)

- Pour les UC1 et UC2, cela nécessite une présence quotidienne dans la structure d'alternance,
- Pour l'UC 3.3, cela nécessite de mener un projet de formation dans son entièreté (ex : EB1, EB2, formation spécifique Badminton sur un BPJEPS, etc.),
- Pour les UC3 et 4, cela nécessite d'être confronté régulièrement (ex : 1 jour/semaine, 1 sem/mois) à un groupe de joueur d'une structure de haut-niveau.

LES EPREUVES DE CERTIFICATIONS

Conformément à la fiche RNCP, les modalités d'évaluation sont :

- Pour les UC1 et UC2 :

La production d'un document analysant une expérience de conception et de coordination de la mise en œuvre de programmes de perfectionnement sportif en badminton suivie d'une soutenance orale et d'un entretien.

- Pour les UC3 et UC4 :

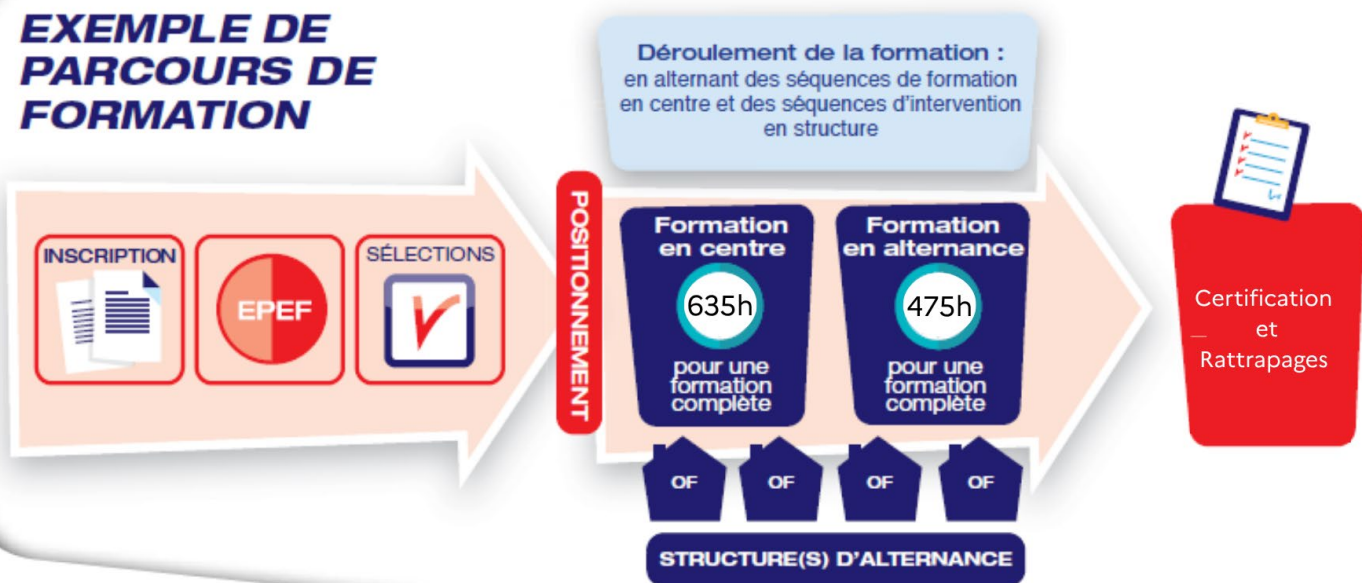
Un document écrit personnel présentant et analysant un plan d'entraînement et un plan d'enseignement d'un niveau de perfectionnement sportif en badminton,

Une mise en situation professionnelle composée d'une conduite de séance en sécurité issue du plan d'entraînement ou d'enseignement en badminton susmentionné d'un niveau de perfectionnement sportif.

Un entretien portant sur la mise en œuvre pédagogique et sécuritaire de la séance encadrée et les plans d'entraînement et d'enseignement figurant dans le document susmentionné.

Un document personnel présentant et analysant une expérience de conception, de mise en œuvre et d'évaluation de situations formatives en badminton relatives à l'encadrement sportif ou de la fonction d'officiel technique en lien à l'encadrement sportif, suivie d'une soutenance orale et d'un entretien.

EXEMPLE DE PARCOURS DE FORMATION



OF : Organisme de Formation
RNCP : Répertoire National des Certifications Professionnelles.

LE TUTEUR PEDAGOGIQUE

Le tuteur accompagne le stagiaire dans la construction de ses compétences et dans sa progression vers l'autonomie.

Dans le cadre du suivi pédagogique l'accompagnement est valorisé à hauteur de 36h d'accompagnement. Le responsable de la structure d'alternance pour l'UC3 et 4 sera associé de fait à l'équipe tutorale.

Cet accompagnement se caractérise par :

- Des évaluations formatives : au moins 5 observations,
- Des échanges en présentiel, en visio ou par téléphone,
- Une ou plusieurs relecture(s) des dossiers avec avis si besoin.

Tuteur envisagé

Pour le DESJEPS Badminton, il doit être titulaire d'une **certification professionnelle de niveau 6 dans le champ du badminton** et justifier d'au moins **deux années d'expérience professionnelle d'encadrement sportif en badminton au cours des cinq dernières années**.

La liste des tuteurs agréés à consulter → ICI :

Nom, Prénom :

Adresse mail :

Le tuteur sera validé par le responsable de la formation à la suite du positionnement.

PARCOURS

Parcours de formation

Diplômes scolaires, universitaires, professionnels et fédéraux obtenus
(Joindre une copie à votre dossier)

INTITULE DU DIPLOME	ANNEE D'OBTENTION / LIEU

Expérience de joueur de badminton

Meilleur classement FFBaD : / /

Autre :
.....
.....
.....
.....
.....

Expériences en lien avec les UC1 et 2 du DESJEPS Badminton

(Décrivez vos expériences en lien avec le référentiel de coordination et gestion d'une structure)

STRUCTURE	PERIODE	ACTIVITES MENEES

Expériences en lien avec l'UC 3.3 du DESJEPS Badminton

(Décrivez vos expériences en lien avec le référentiel de formation de cadre)

STRUCTURE	PERIODE	ACTIVITES MENEES

Expériences en lien avec les UC 3 ET 4 du DESJEPS Badminton

(Décrivez vos expériences en lien avec le référentiel d'entraînement)

STRUCTURE	PERIODE	ACTIVITES MENEES

SITUATION PROFESSIONNELLE

Situation actuelle

☐ **Salarié :**

Nom de l'employeur :

Adresse de l'employeur :

N° SIRET:

N° d'affiliation FFBaD:

Volume horaire du contrat :

Poste occupé :

Mission(s) :

.....

.....

.....

☐ **Etudiant :**

Cursus suivi :

Établissement support :

☐ **Demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi :**

Depuis le

N° identifiant :

☐ **Sans emploi non inscrit à Pôle Emploi :** oui ☐ non ☐

☐ **Bénéficiaire du RSA** oui ☐ non ☐

☐ **Autre :**

Statut :

Quelles sont vos motivations pour entrer en formation ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Quelles sont vos attentes au sujet de la formation ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Avez-vous besoin d'aménagements particuliers au cours de la formation ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

CONDITIONS PREVISIONNELLES DE DEROULEMENT DE L'ALTERNANCE DURANT LA FORMATION DESJEPS BADMINTON (UC1, UC2 ET UC3.3)

Stagiaire

Nom :

Prénom :

Structure(s) d'alternance(s) envisagé(es) pour les UC1, UC2 ET UC3.3

Nom de la structure (employeur) :

Nom du Président(e) :

Adresse :
.....
.....

Mail :

Téléphone :

Engagement du responsable légal de la structure

Nom de la structure :

Je soussigné.....m'engage :

- ☐ A accueillir le stagiaire mentionné plus haut au sein de la structure,
- ☐ A lui permettre de suivre la formation dans le respect des exigences de l'alternance

Signature du responsable légal de la structure :

CONDITIONS PREVISIONNELLES DE DEROULEMENT DE L'ALTERNANCE DURANT LA FORMATION DESJEPS BADMINTON (UC3 ET UC4)

Stagiaire

Nom :

Prénom :

Structure(s) d'alternance envisagée(s) pour les UC3 ET UC4

Nom de la structure de haut niveau, pôle Espoirs, pôle France :

Nom du Responsable de la Structure :

Adresse :
.....
.....

Mail :

Téléphone :

Engagement du responsable légal de la structure

Nom de la structure :

Je soussigné.....m'engage :

- ☐ A accueillir le stagiaire mentionné plus haut au sein de la structure,
- ☐ A lui permettre de suivre la formation dans le respect des exigences de l'alternance

Signature du responsable légal de la structure :

COUTS ET FINANCEMENT

Dans la perspective d'une entrée en formation DESJEPS, et avant l'entrée en formation, vous devez nous communiquer les renseignements sur votre financement.

Financements possibles :

- AFDAS, opérateur de compétences (OPCO) de la branche sport
- France Travail
- Etat, Région, Commune
- Conseil Régional
- CPF

Frais de dossier et organisation des sélections : **80€ (non remboursable même sans entrée en formation)**

Coût de la Formation (hors frais annexes) :

- **12 750€ pour un contrat d'apprentissage (pris en charge par l'OPCO)**
- **8890€ (14€ par heure de formation) pour les autres dispositifs.**

N'hésitez pas à vous rapprocher des différents interlocuteurs pour travailler votre financement !

Règlement financier : En cas de non-paiement des frais de formation par le responsable payeur ; la FFBaD se réserve le droit d'exercer les recours usuels.

LETTRE ENGAGEMENT FINANCIER

STAGIAIRE : M. /Mme :

NOMS DES FINANCEURS <i>Joindre quand cela est possible la photocopie du document de prise en charge</i>	MONTANT DES FRAIS PEDAGOGIQUES PRIS EN CHARGE PAR LE FINANCEUR	MONTANT DES FRAIS ANNEXES PRIS EN CHARGE PAR LE FINANCEUR
Stagiaire :		
État (CPF, Autres) :		
Région :		
AFDAS		
☐ Contrat d'apprentissage		
☐ Contrat de professionnalisation		
☐ Autres (préciser)		
Employeur :		
Autre financeur (préciser) :		
TOTAL du coût de la formation : <i>(Il pourra être modifié après allègements suite au positionnement)</i>		

Si vous choisissez le mode de paiement AFDAS et que vous passez par un contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation, la fédération s'engage à rédiger le CERFA de contrat de professionnalisation/apprentissage, vous l'envoyer pour vérification et signature puis à déposer la demande de prise en charge de frais pédagogique directement sur la plateforme de l'AFDAS.

Le coût de la formation cité précédemment ne prend pas en compte les frais annexes. La demandes de prise en charge de frais annexes doivent faites par les structures. La fédération ne fera pas de demande auprès de l'AFDAS pour les frais annexes.

Le stagiaire s'engage en dernier lieu à régler le solde de la formation avant la fin de la formation.

Date, Signature du stagiaire et de l'employeur, précédée de la mention « **vu et pris connaissance** » :
 Signature du (de la) candidat(e) : Signature de l'Employeur

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

Tout dossier incomplet sera rejeté

- ☐ 1 photos d'identité
- ☐ La photocopie de votre PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1) ou toute autre qualification admise en équivalence (AFPS, BNS, etc...)
- ☐ La photocopie recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité
- ☐ Pour les candidats français de moins de 25 ans à la date d'entrée en formation, **l'attestation de recensement ou le certificat individuel de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**
- ☐ La photocopie de vos diplômes
- ☐ La photocopie de votre attestation de sécurité sociale
- ☐ La photocopie de votre assurance en responsabilité civile
- ☐ Un certificat médical de non-contre-indication **à l'encadrement et à la pratique du Badminton, de moins d'1 an à la date d'entrée en formation.**
- ☐ En outre, pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
- ☐ Une preuve du virement de 80€ pour les frais de dossier.
*Ce virement est à faire à l'ordre du compte FED FSE DE BADMINTON (RIB 30003 04025 00050368137 60). Veuillez indiquer les informations suivantes lors de l'exécution du virement : « **Formabad_DESJEPS_Nom_Prénom** »*
- ☐ Inscription parcours complet et parcours partiel si oui lesquels

Contacts

- Inscription : Clarence TOUZE - 01 49 21 16 16 – clarence.touze@ffbad.org
- Responsable pédagogique de la formation : Camille MONTIGNY – 06 99 45 14 31, camille.montigny@ffbad.org
- Référente handicap : Marion BISCHOFF – 01 49 21 08 93 - marion.bischoff@ffbad.org

DESJEPS
"Performance sportive"
Mention BADMINTON
DOSSIER DE CANDIDATURE

Emplacement
PHOTO

Je soussigné(e) Mme ☐ M. ☐

NOM et Prénom

Nom de jeune fille

Né(e) le à

Nationalité :

Profession ou statut - précisez si vous êtes apprenti(e) :

Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé : ☐ NON ☐ OUI ☐ En cours

Adresse complète :

Téléphone (portable et/ou fixe) :

Adresse électronique :

Dernière classe suivie :

Titre(s) ou diplôme(s) scolaire-universitaire +, si c'est le cas, diplôme(s) dans l'animation - le sport :

CONFIRME mon entrée en formation à FORMABAD, pour l'obtention :

- ☐ **Du DESJEPS Performance sportive – Mention «BADMINTON »** (Formation complète)
☐ **D'une ou plusieurs Unités Capitalisables du DESJEPS Performance sportive – Mention «BADMINTON »** (Formation partielle après repositionnement auprès de l'organisme de formation) :
précisez les UC qui vous manquent :

Formation organisée du 09 décembre 2026 au 16 mars 2028

Date limite de retour du dossier	1^{er} novembre 2026
Dossier à retourner COMPLET à : clarence.touze@ffbad.org , camille.montigny@ffbad.org , vincent.laigle@ffbad.org	

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à le Signature :

Dossier : COMPLET ☐ INCOMPLET ☐

ANNEXES

Annexe 1 : Référentiel du diplôme

L'arrêté de la mention précise la possession du diplôme mentionné à l'article 1er atteste, dans le domaine du badminton, des compétences suivantes figurant dans le référentiel de certification :

- Concevoir un plan stratégique de performance et de développement sportif ;
- Coordonner un système d'entraînement et de développement sportif ;
- Diriger un projet sportif ;
- Conduire une démarche d'entraînement au service de la performance ;
- Évaluer un système d'entraînement et de développement sportif ;
- Analyser et proposer un projet de développement en matière d'équipement en lien avec l'augmentation des pratiques ; concevoir des actions de formation de formateurs et d'enseignants.

La fiche RNCP précise :

Le directeur sportif exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique défini par la mention 'performance sportive' dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité pleine et entière du suivi financier et politique du projet sportif de la structure.

Il encadre des pratiquants confirmés et des cadres Il encadre les athlètes dans le cadre de la compétition. Il encadre des stagiaires dans le cadre de formation de formateurs.

Il encadre des activités complexes d'entraînement et de formation Il pilote un système d'entraînement. Il organise le système de l'entraînement. Il analyse les facteurs de la performance sportive individuelle ou collective dans son champ d'expertise. Il évalue le système d'entraînement. Il formalise les bilans sportifs. Il conduit l'évaluation du système de travail. Il procède à l'évaluation des membres de l'équipe technique.

Il conçoit le projet de la structure et la dirige Il prépare le projet stratégique de performance dans un champ disciplinaire. Il formalise un projet de développement. Il accompagne l'équipe dans l'analyse de son organisation de travail. Il négocie le plan de formation du personnel. Il définit le fonctionnement financier de la direction sportive.

Il rend compte de la mise en œuvre de la délégation. Il évalue la pertinence du fonctionnement administratif de la direction sportive. Il explique les écarts constatés entre les résultats et les objectifs fixés. Il propose aux instances dirigeantes de nouvelles perspectives de développement.

Capacités et compétences attestées :

1-

Accompagner l'athlète vers l'optimisation de la performance.

Accompagner les stagiaires en formation de formateurs.

Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants

2-

Concevoir le plan de performance sportive.

Définir les axes de la préparation physique des athlètes.

Définir les axes de la préparation mentale des athlètes dans le respect de l'intégrité morale et physique de la personne.

Planifier la préparation de la performance sportive.

Concevoir les dispositifs d'évaluation.

Conduire l'évaluation du projet de la performance.

Organiser des actions formatives dans le cadre des réseaux professionnels de l'organisation.

Encadrer la discipline sportive en sécurité.

3-

Construire la stratégie d'une organisation du secteur.

Proposer des scénarios de développement susceptibles de répondre à la demande des prescripteurs dans le cadre des objectifs sportifs.

Préparer la prise de décision. Elaborer un projet de développement.

Mobiliser les instances dirigeantes élues.

Gérer les ressources humaines et financières d'une organisation du secteur.

Analyser le compte de résultat et le bilan annuel.

Rendre compte de la mise en œuvre de la délégation.

[Retour à la présentation de la formation](#)

Annexe 2 : Calendrier de la formation

	Dates
Date limite de l'envoi du dossier d'inscription	Dimanche 01 novembre 2026
TEP et tests de sélection INSEP	Les 08 décembre et 09 décembre 2026
Positionnement (début de la formation) INSEP	Du 09 décembre au 11 décembre 2026
Séminaire n°1 INSEP	Du 11 janvier au 15 janvier 2027
Séminaire n°2 CREPS de Strasbourg	Du 15 février au 19 février 2027
Séminaire n°3 CREPS de Bordeaux	Du 15 mars au 19 mars 2027
Séminaire n°4 CREPS de Strasbourg	Du 12 avril au 16 avril 2027
Séminaire n°5 INSEP	Du 10 mai au 14 mai 2027
Séminaire n°6 CREPS de Bourges	Du 22 juin au 26 juin 2027
Séminaire n°7 CREPS de Strasbourg ou CREPS de Bordeaux	Du 09 août au 13 août 2027
Séminaire n°8 INSEP	Du 06 septembre au 10 septembre 2027
Séminaire n°9 Arena Grand Paris	Du 04 Octobre au 08 Octobre 2027
Séminaire n°10 CREPS de Nantes	Du 15 Novembre au 19 novembre 2027
Séminaire n°11 CREPS de Strasbourg	Du 13 décembre au 17 décembre 2027
Séminaire n°12 INSEP	Du 24 janvier au 28 janvier 2028
Certification UC1, UC2 et U3.3	Du 1 ^{er} juillet 2027 au 16 mars 2028
Certifications des UC3 et UC4	Du 1 ^{er} juillet 2027 au 16 mars 2028

Annexe 2 suite : Calendrier de la formation (FOAD)

Phase 1 :	Décembre 2026 à Mars 2027	40 heures sur la période
Phase 2 :	Mars 2027 à juin 2027	30 heures sur la période
Phase 3 :	Août 2027 à octobre 2027	30 heures sur la période
Phase 4 :	Novembre 2027 à janvier 2028	35 heures sur la période

[Retour au paragraphe des dates importantes de la formation](#)

Annexe 3 : Répartition du volume horaire

	Date du séminaire	Volume
Positionnement	Du 09 décembre au 11 décembre 2026	20h
Séminaire n°1	Du 11 janvier au 15 janvier 2027	35h
Séminaire n°2	Du 15 février au 19 février 2027	35h
Séminaire n°3	Du 15 mars au 19 mars 2027	35h
Séminaire n°4	Du 12 avril au 16 avril 2027	35h
Séminaire n°5	Du 10 mai au 14 mai 2027	35h
Séminaire n°6	Du 22 juin au 26 juin 2027	35h
Séminaire n°7	Du 09 août au 13 août 2027	35h
Séminaire n°8	Du 06 septembre au 10 septembre 2027	35h
Séminaire n°9	Du 05 Octobre au 10 Octobre 2027	35h
Séminaire n°10	Du 15 Novembre au 19 novembre 2027	35h
Séminaire n°11	Du 13 décembre au 17 décembre 2027	35h
Séminaire n°12	Du 24 janvier au 28 janvier 2028	35h
Visite individuelle en structure		10h
Certifications		5h
Formation à distance		135h
Formation en lien avec des déplacements des EdF		45h
	TOTAL	635h

[Retour au paragraphe des dates importantes de la formation](#)

Annexe 4 : Financement

Les coûts

Frais de dossier : 80€

Coût de la formation :

- 12 750€ pour un contrat d'apprentissage (pris en charge par l'OPCO)
- 8890€ (14€ / heures de formation) pour les autres dispositifs (se rapprocher de votre OPCO)

FINANCEMENT DE LA FORMATION PAR CONTRAT D'ALTERNANCE

Le contrat d'apprentissage

	Contrat d'apprentissage
Public	Les jeunes de 15 à 29 ans révolus • OU Sans limite d'âge : Sportifs de haut niveau, personnes en situation de handicap,
Type de contrat	CDI débutant par la période d'apprentissage ou CDD de 6 mois à 3 ans • Temps plein sauf pour les personnes en situation de handicap
Durée de la formation	Supérieure ou égale à 25% de la durée totale du contrat • Dispensée par un Centre de formation des apprentis (CFA) ou un CFA d'entreprise • Tout ou partie à distance
	Aides complémentaires
Aide unique à l'embauche	2000€
Aide à la fonction tutorale Financée par l'AFDAS	- Pour les Entreprise de moins 11 salariés - Une aide de 65 € / mois pendant 10 mois (soit 650 € max) *-Pas de financement si le contrat est rompu dans les 3 premiers mois.
Frais annexes	500€ pour les achats de matériel engagés par le CFA Hébergement et restauration 6€/nuit+dîner et 3€/repas Estimation pour 2026-2027 : 630€ Attention ces forfaits sont applicables uniquement pour les frais engagés par le CFA mais ils doivent être demandés lors du dépôt de demande par la structure qui embauche l'apprenti. Le montant total sera indiqué dans la convention de formation.

VOTRE OPCO POUR VOUS ACCOMPAGNER

L'AFDAS, acteur majeur dans l'accompagnement de la formation professionnelle du sport

L'AFDAS

[Liste des conseillers par région](#)

[La boîte à outils de l'AFDAS](#)

Votre espace employeur

[Pour créer votre espace MyA](#)

[Comprendre le portail adhérent MyA](#)

[Le guide complet](#)

Les principaux contrats d'alternance

Contrat de professionnalisation → contrat édité et géré par le prestataire de la Fédération « Forma+ »

Contrat d'apprentissage → contrat édité et géré par le prestataire de la Fédération « Forma+ »

Autres dispositifs

Plan de développement de compétences + Plan de financement conventionnel de branche, jusqu'à 8500€ : <https://www.afdas.com/entreprise/financer-vos-actions-de-formation.html>

→ **Veillez-vous rapprocher de votre conseiller AFDAS**

Les autres possibilités

→ Compte Personnel de Formation : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

→ France travail

→ Votre région – Votre Département – Votre commune

Les aides à l'embauche

Vous trouverez dans ce document une liste non exhaustive des aides pour l'embauche d'un professionnel

=> [Cliquez ici](#)